

Municipalité de Lemieux
MRC de Bécancour
Province de Québec

Avis de motion

Monsieur Martin Blanchette donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement #2025-07 modifiant le règlement de zonage # 2012-03

Le règlement vise à :

- ajouter dans la terminologie des termes en lien avec le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- autoriser les conteneurs comme bâtiment principal ou pour un agrandissement;
- autoriser les conteneurs comme bâtiment accessoire;
- diminuer la superficie minimale d'un bâtiment principal;
- diminuer la dimension minimale de façade et de profondeur d'un bâtiment principal;
- autoriser les bâtiments accessoire sphériques partout sur le territoire;
- clarifier les normes concernant les revêtements extérieurs permis pour un bâtiment principal;
- autoriser les logements intergénérationnels, sans passer par le règlement sur les usages conditionnels.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 530, rue de l'Église, durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Lemieux, le 15 janvier 2025



Caroline Simoneau,
Directrice générale et greffière-trésorière